



LES REQUISITIONS D'ABORD Le réveillon après

Toute l'année, les agents du PREJ répondent présents.
Ils assurent les escortes, les extractions, les kilomètres, la vigilance, la pression.
Ils le font parce que le service public doit tenir.

Cette mission était initialement programmée le 18 décembre, mais à la suite d'une erreur matérielle du logiciel ROMEO, elle a été reprogrammée au 24 décembre, C'est un message clair envoyé aux personnels : **leur vie personnelle passe après tout le reste.**

Le **24 décembre 2025**, une mission **escorte 3** est maintenue, pour une cour d'appel, avec des contraintes disproportionnées : **1126 km aller-retour, environ 10 heures de route**, pour un acte annoncé de **3 heures**.

Et au-delà de la fatigue, le **SLP FO Justice PREJ 45** rappelle une réalité : ce type de mission ne se résume pas à "un trajet".

Le détenu concerné présente un **potentiel risque extérieur**, et cela impose un niveau d'alerte permanent, des mesures de sécurité renforcées, et une exposition accrue des agents.



Résultat : **5 agents du PREJ 45** seront mobilisés le soir du réveillon, loin de leurs proches, sur une mission longue distance, sous tension, avec un risque opérationnel réel.

SLP FO Justice PREJ 45 le dénonce : **ce n'est ni acceptable, ni responsable** qu'une mission lourde de ce type soit imposée à des agents le soir du réveillon de Noël.

SLP FO Justice PREJ 45 demande que cet acte soit **programmé en VISIO** afin d'éviter un déplacement inutile, limiter l'exposition au risque et respecter la vie personnelle des agents.

À défaut, **SLP FO Justice PREJ 45** exige que la mission soit **repositionnée** et qu'aucun agent ne soit contraint de partir sur ce type de mission au réveillon.

Les agents ont donné toute l'année.

Ils ne doivent pas, en plus, payer le prix d'une organisation judiciaire qui oublie l'humain et la sécurité.

